

UN AUTRE REGARD SUR L'ARTISAN — DU BÂTIMENT — 2019 —



REGLEMENT

1. L'objectif du concours « Un autre regard sur l'artisan du bâtiment » est de **mettre en évidence des artisans du bâtiment**, dans le cadre d'une opération de communication, afin de promouvoir l'artisanat du bâtiment auprès du grand public et valoriser les artisans dans la société.

2. Le concours est ouvert à toute personne physique représentante d'une entreprise artisanale adhérente ou non à la Fédération Française du Bâtiment.

Le participant doit impérativement être le représentant légal de l'entreprise.

L'entreprise devra être inscrite au registre des métiers de l'artisanat de Seine-et-Marne.

Les membres du personnel de la Fédération ou du Jury (ainsi que les membres de leur famille) ne pourront participer.

3. La participation au concours est gratuite et se fait simplement sur base d'un dossier d'inscription disponible sur le site www.btp77.org et à retourner à l'adresse mail : montautc@btp77.org – Les dossiers d'inscriptions doivent nous parvenir avant le 31 mai 2019. Passé ce délai, les candidatures seront considérées comme nulles et non avenues.

4. Le Jury, également dénommé comité de sélection, sélectionne parmi les dossiers qui auront été adressés à la FFB Ile-de-France Est pendant la période définie, 10 artisans maximum pour représenter la diversité de l'artisanat du bâtiment, en tenant compte de la qualité de leurs parcours, de la motivation et de la personnalité des candidats. Parmi les 10 artisans, le Jury sélectionnera un seul lauréat. Le Jury se déclare libre, indépendant et souverain. Sa décision est sans appel. Il peut, le cas échéant, décider de ne pas attribuer de prix.

Le Jury est composé de nos différents partenaires et de professionnels de l'artisanat bâtiment :

- Thierry FROMENTIN, Président de la FFB Ile-de-France Est (BTP77) et les Présidents des BTP territoriaux (Melun, Meaux, Marne-la-Vallée, Coulommiers, Provins et Fontainebleau)
- Elisabeth DETRY, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne ou son représentant
- Jean-Baptiste Vandenburgie, dirigeant de l'entreprise artisanale « Version Originale »
- Vincent FRAYSSINET, Directeur Général de la FFB Ile-de-France Est (BTP77)
- Coralie MONTAUT, chargée de l'opération « Un autre regard sur l'artisan bâtiment » (BTP 77)
- Thomas MARTIN, éditeur Publi-hebdos

5. L'arbitrage du Jury permettra de désigner 10 artisans maximum.

Les artisans sélectionnés remporteront le lot suivant :

- Un article dans la presse quotidienne (La République de Seine-et-Marne, La Marne et le Pays Briard) relayé sur le site internet de la Fédération et sur les réseaux sociaux.
- Une invitation pour deux personnes au dîner de l'Assemblée Générale de la FFB Ile-de-France Est le jeudi 26 septembre 2019

Le Lauréat sera désigné par le Jury le vendredi 5 Juillet 2019 et remportera une vidéo de présentation de son entreprise artisanale qui sera réalisée par Jean-Baptiste Vandenburg, dirigeant de l'entreprise « Version Originale ». Le tournage aura lieu en août et/ou septembre 2019. La vidéo sera présentée en avant-première lors du dîner de l'Assemblée Générale de la FFB Ile-de-France Est le jeudi 26 septembre 2019.

6. Nous recommandons à tous les artisans sélectionnés pendant la période définie de réserver la date du jeudi 26 septembre 2019. La présence du Lauréat étant indispensable pour le visionnage de la vidéo celui-ci doit s'engager avant le tournage de sa disponibilité.

7. En contrepartie du bénéfice de la promotion et de la visibilité offerte par « un autre regard sur l'artisan du bâtiment », les artisans sélectionnés autorisent l'utilisation de ses prénoms, nom de famille, ville ou département de résidence, ainsi que les photographies ou vidéos dans lesquelles ils apparaîtraient, sur tous les supports de communication (papier, audio, internet... ;) pour la promotion et la publicité interne et externe de la Fédération, liée au concours, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir à d'autres droits que le lot gagné et ce pendant une durée de 5 ans.

8. Les données à caractère personnel et confidentiel qui vous sont demandées ont pour seule finalité, l'étude de votre dossier pour ce concours. Conformément à la Loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, dans le cadre et les limites posées par ces textes, vous disposez d'un droit d'accès, de portabilité, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant en vous adressant à contact@btp77.org ou en écrivant à FFB Ile-de-France Est, Vincent FRAYSSINET, 45 rue nouvelle 77190 DAMMARIÉ-LES-LYS. En cas de difficulté, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

9. Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le Comité de sélection, seul arbitre en cas de différend.

FFB Ile-de-France Est (BTP 77)

45 rue nouvelle

77190 DAMMARIÉ-LES-LYS

Pour plus de renseignements : Montaut Coralie à montautc@btp77.org